

# Conseil communal du 21 novembre 2022

# ecolo

DURBUY

Vous trouverez ici une synthèse de mes interventions.  
Sont seuls commentés les points sur lesquels je suis intervenu.



Pour la liste complète des points inscrits,  
veuillez consulter l'Ordre du jour.

Approuvé :

**APPROUVÉ**

Contre :

**REFUSÉ**

Abstention :

**ABSTENTION**

**Points n°4, 5 6 et 7 : Tutelle sur les établissements culturels - Fabrique d'église (FE) :**

**APPROUVÉ**

**Information au sujet du GFE – Groupement de Fabrique d’Eglise longtemps, réclamé par ECOLO.** Une première réunion des 3 personnes désignées pour représenter l’ensemble des FE (= « bureau ») aura lieu le jeudi 24 novembre. Pour rappel, un GFE vise à mieux coordonner l’action des FE en vue d’économie budgétaire, de travail et de mutualiser les compétences. A suivre.

**Point n° 8. Associations locales. Remboursement précompte immobilier et loyer. Montants.**

**APPROUVÉ**

**QUESTION (sur le thème de l'équité) :** j'ai interpellé le Collège pour connaître les critères de remboursement d'une partie du loyer d'un club, sportif ou autre. En effet, à titre d'exemple, j'ai cité le TTC Villers, qui éprouve des difficultés à payer son loyer à l'ASBL PRESENCE de Villers-Sainte-Gertrude. Comment expliquer que le Club de tennis de table de Durbuy bénéficie d'une réduction de loyer et pas le TTC Villers ?

**Réponse du Collège :** une réflexion va être faite sur les critères de réduction des loyers, avec une préférence pour une subvention.

(Après débat, l'Art. 2 (loyers) a été retiré du vote, ainsi que, à l'Art. 1<sup>er</sup>, le remboursement du précompte immobilier aux œuvres paroissiales du Doyenné de l'art. 1<sup>er</sup>)

**Point n°9. Taux réel de couverture des coûts en matière de déchets des ménages pour l'année 2023 – approbation**

**APPROUVÉ**

## **Point n°10 .Règlement - taxe sur la collecte et traitement des déchets dans le cadre du Service Ordinaire de Collecte**

**APPROUVÉ**

Discussion au sujet d'un ramassage toutes les 2 semaines vu la diminution du volume des duo bacs (suite à l'introduction des sacs bleus). J'ai attiré l'attention sur le fait que Durbuy (via Idelux)) est tenu par un contrat conclu après appel d'offre, réalisé dans le cadre de la Loi sur les Marchés publics.

Ce contrat vient à terme fin 2023 et pourra être renégocié.

Pas d'augmentation de taxe en 2023 (190 € et 130 €)

## **Point n° 14. URBANISME. Questions de voirie. TECHFUND sa à Hotton – ADOPTION.**

**REFUSÉ**

**Rappel :** Un parc résidentiel de loisirs avec 130 lodges va être construit à Hotton, à la lisière du Plain de Holset (Grandhan). Pour y accéder sans déranger les habitants, un chemin forestier sera aménagé, en partie sur Durbuy, en route d'accès entre le site et la route Deulin-Melreux. Je suis me suis opposé (voir précédents Conseils) à ce projet de 130 lodges et à l'imperméabilisation du chemin.

- **Question 1 :** pouvez-vous confirmer que la Commune ne financera pas un euro de cette voirie ?

- **Question 2 :** l'entretien actuel et futur de la voirie sera-t-elle à charge de l'investisseur, pour éviter de grever la lourde charge d'entretien d'un réseau de voirie communale en constant agrandissement ?

**Réaction du Collège :** adhère à ce que j'ai dit : il pourra être envisagé de laisser l'entretien futur à l'entreprise. A suivre (car après avoir tout vendu, l'entreprise n'aura plus aucune responsabilité, mais seulement la copropriété).

- **Remarque** : j'ai lu en séance une réflexion de Vincent de Coorebyter, politologue et philosophe à l'ULB, parue dans le magazine Le Vif :

« L'urgence (climatique) est là, la situation se dégrade plus vite encore que les prévisions pessimistes l'annonçaient. Et une bonne partie des élus hésite encore à prendre les mesures qui s'imposent, soit par peur d'une sanction électorale, ou de mouvements de protestation, soit par incapacité ou refus de changer, de manière de penser. Il est vrai que le défi est considérable, car on touche aux règles de base du capitalisme, aux dogmes de la productivité et de la compétitivité des entreprises, à l'idéal de la croissance, garantie d'une consommation toujours plus grande de biens et services. Mais c'est justement parce que le système économique résiste, dans l'ensemble, que l'urgence s'accroît et que les compromis et la progressivité ne suffisent plus ».

**En conclusion: dans les circonstances que nous vivons, imperméabiliser une route en pleine forêt confirme le « refus de changer » de votre majorité. Je vote contre cette réalisation absurde et inopportune.**

**Point n° 18, CRECCIDE ASBL - Affiliation 2023 - Convention**

**APPROUVÉ**

CRECCIDE - Carrefour Régional et Communautaire de la Citoyenneté et de la Démocratie : <https://www.creccide.be/qui-sommes-nous/>

**Question** : en bref, un encadrement et formation à la citoyenneté (pas double emploi, mais aide), à destination des jeunes. Selon moi, une démarche **vers les adultes (via la Maison citoyenne?) serait aussi intéressante** (voir le débat QR-Questions-Réponses du mercredi 16 novembre à la RTBF au sujet du déclin de la démocratie en Belgique : nombre de citoyens ne comprennent pas notre système institutionnel...).

**Réaction du Collège (après un bon débat sur le sujet en Conseil )** : les gens sont absorbés par leur GSM et font d'autres choix de lectures. A chaque citoyen de s'informer. Donc, pas de réponse : la situation actuelle convient à la majorité...

**Point N° 19. Service du personnel - Recrutement d'un ouvrier chauffeur bus, H/F/X à temps plein, CDI – Conditions**

**APPROUVÉ**

**Question :** par souci d'égalité des chances, je suppose, un candidat sans permis D pourrait être engagé. Il doit l'acquérir au début de son engagement. En attendant d'avoir son permis, que fait-il ? Et s'il rate cet examen ?

**Réaction du Collège :** en attendant son permis, il conduit des minibus (permis B suffisant). S'il rate ou quitte, il rembourse selon une progressivité prévue au contrat.

**X - Point N° 26. Régie Foncière. Vente de parcelles aux Macralles. Lots 68-15-43-73. Principe et modalités.**

**REFUSÉ**

**Question :** je suis très ennuyé par cette vente, car l'acquisition de ces parcelles a été faite pour cause d'utilité publique.

Où reste l'utilité publique au moment de la revente ? , car nous savons tous que le seul acquéreur intéressé, ce sera Marc Coucke, vu la localisation enclavée du Parc résidentiel des Macralles dans le Parc d'Aventure. Et cette acquisition sera d'utilité... privée. Nos ventes précédentes (25 parcelles) étaient-elles légales ?

Avouons que notre Conseil travaille pour Marc Coucke en votant cette proposition, vu que suivant les ventes précédentes, il était seul candidat.

**Réaction du Collège :** S'en est suivi un débat où l'on m'a reproché d'avoir une fixation contre Coucke, qui procure tellement d'emplois....Les ventes ont été approuvées par la tutelle.

Eric Jurdant

Conseiller communal